



# Filière forêt-bois et changement climatique

## Investir pour l'avenir



**ASFFOR**

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS



**CODIFAB**  
comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'ameublement et du bois

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière

**bpifrance**





# Filière forêt-bois et changement climatique

## Investir pour l'avenir

### Ouverture de la manifestation

**Jean-Paul DELEVOYE – Président de CESE**

**Pierre ACHARD – Président de l'ASFFOR**

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





# Filière forêt-bois et changement climatique

## Investir pour l'avenir

**Sylvia PINEL**

**Ministre du Logement, de l'Egalité, des territoires et de la Ruralité**

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



## Impact du changement climatique sur la forêt

### La nécessité de s'adapter

### Le rôle d'atténuation de la forêt et du bois

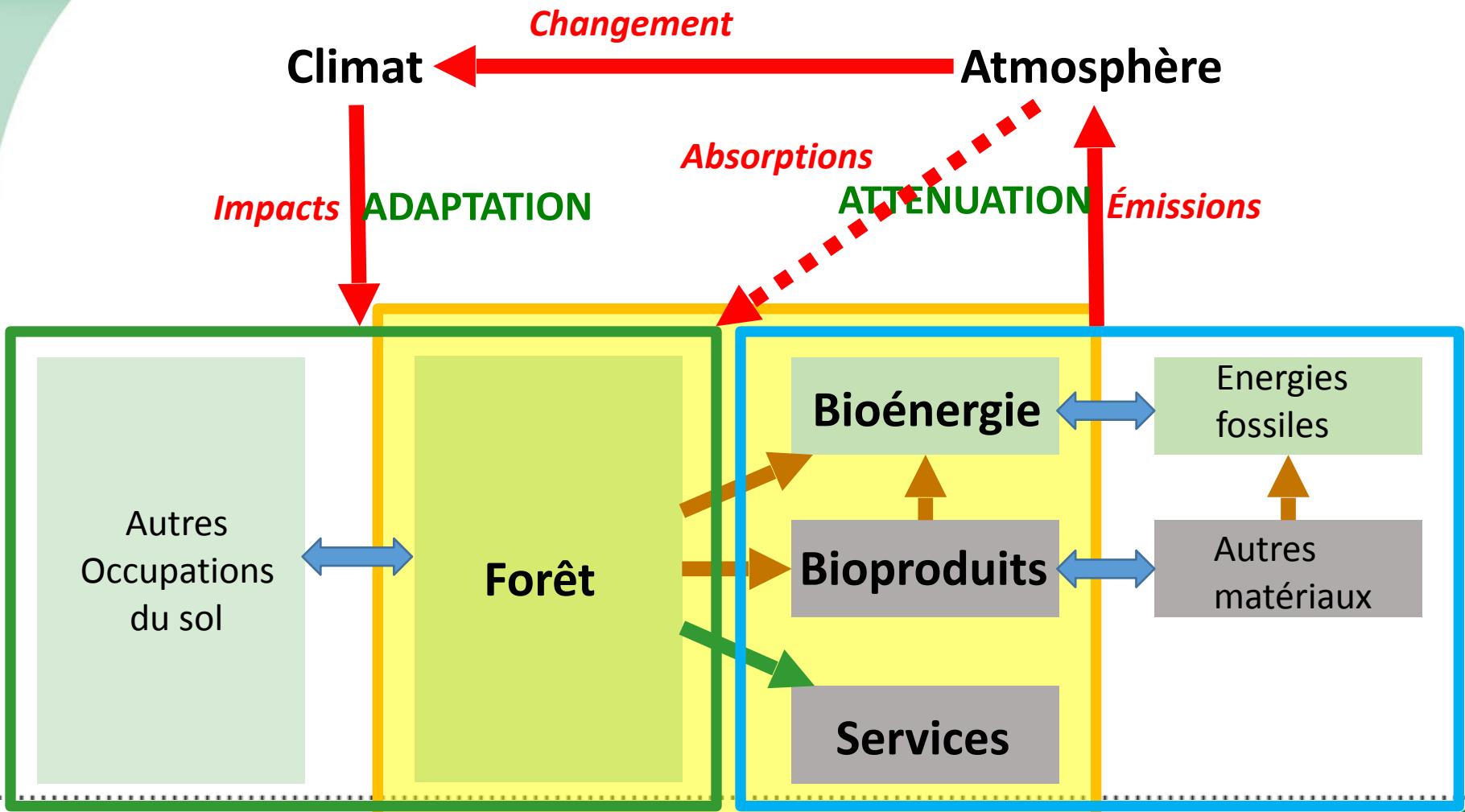
Aujourd'hui un double défi

Jean-Luc PEYRON

# LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA FORÊT, LA NÉCESSITÉ DE S'ADAPTER, LE RÔLE D'ATTÉNUATION DE LA FORÊT ET DU BOIS : AUJOURD'HUI UN DOUBLE DÉFI.

**Jean-Luc Peyron**

# UN JOUR NOUVEAU AVEC UN DOUBLE DÉFI



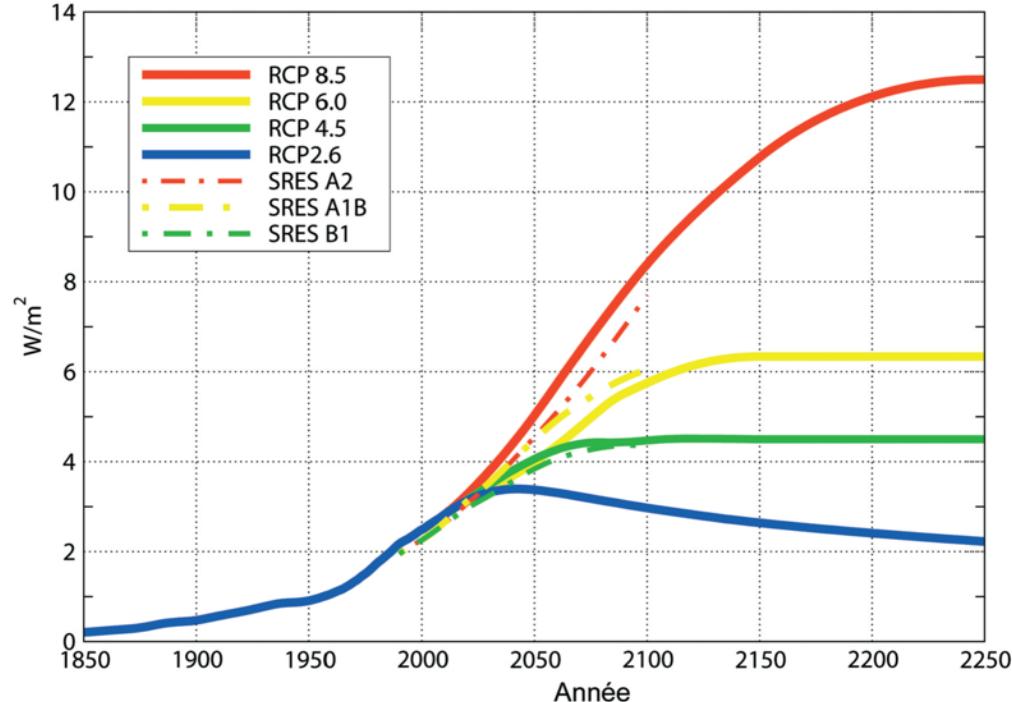
# UN PREMIER DÉFI : LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

Ordres de grandeur du bilan carbone des forêts françaises métropolitaines (d'après IGN, CITEPA, ADEME, DGEC, CGAAER)

- Variation de stock des principaux réservoirs de carbone :
  - arbres vivants : 74 millions de tCO2eq.
  - bois mort : 11 millions de tCO2eq.
  - sol : 16 millions de tCO2eq.
  - produits en bois : 2 millions de tCO2eq.
- Substitution énergie : 14 millions de tCO2eq.
- Substitution matériau : 13 millions de tCO2eq.
- Total 130 millions de tCO2eq.
- Émissions hors forêt bois :  $490+130=620$  millions de tCO2eq.
- La filière forêt bois efface de l'ordre de **20% des émissions**.

UN SECOND DÉFI :  
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

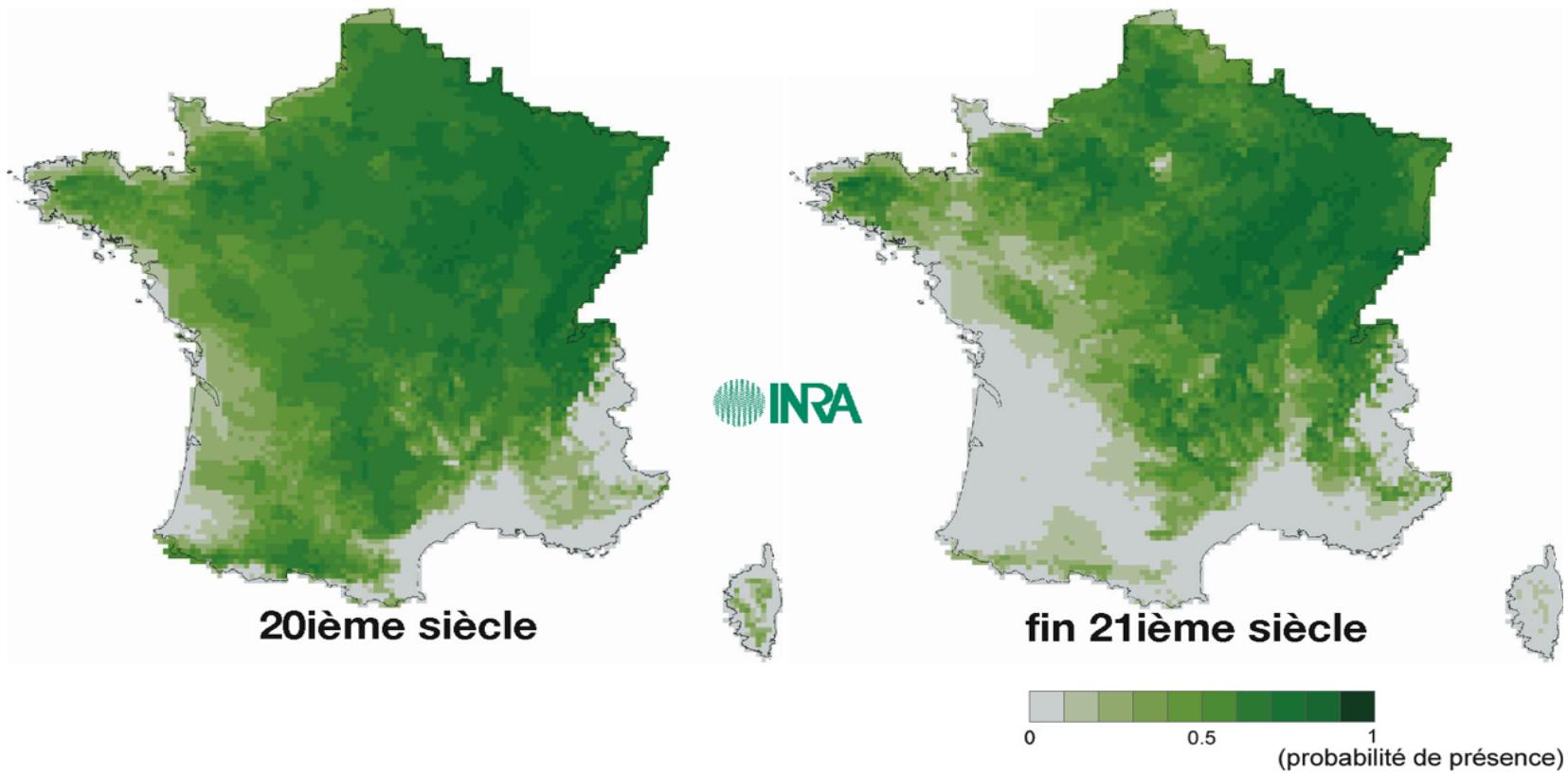
- Renforcement attendu de l'effet de serre
  - Rôle significatif mais insuffisant de la filière forêt-bois
  - Émissions françaises en réduction
  - Émissions mondiales en augmentation (au moins 3 scénarios sur 4)



(Planton et al. 2013))

# UN SECOND DÉFI : L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Impacts sur les écosystèmes et services écosystémiques



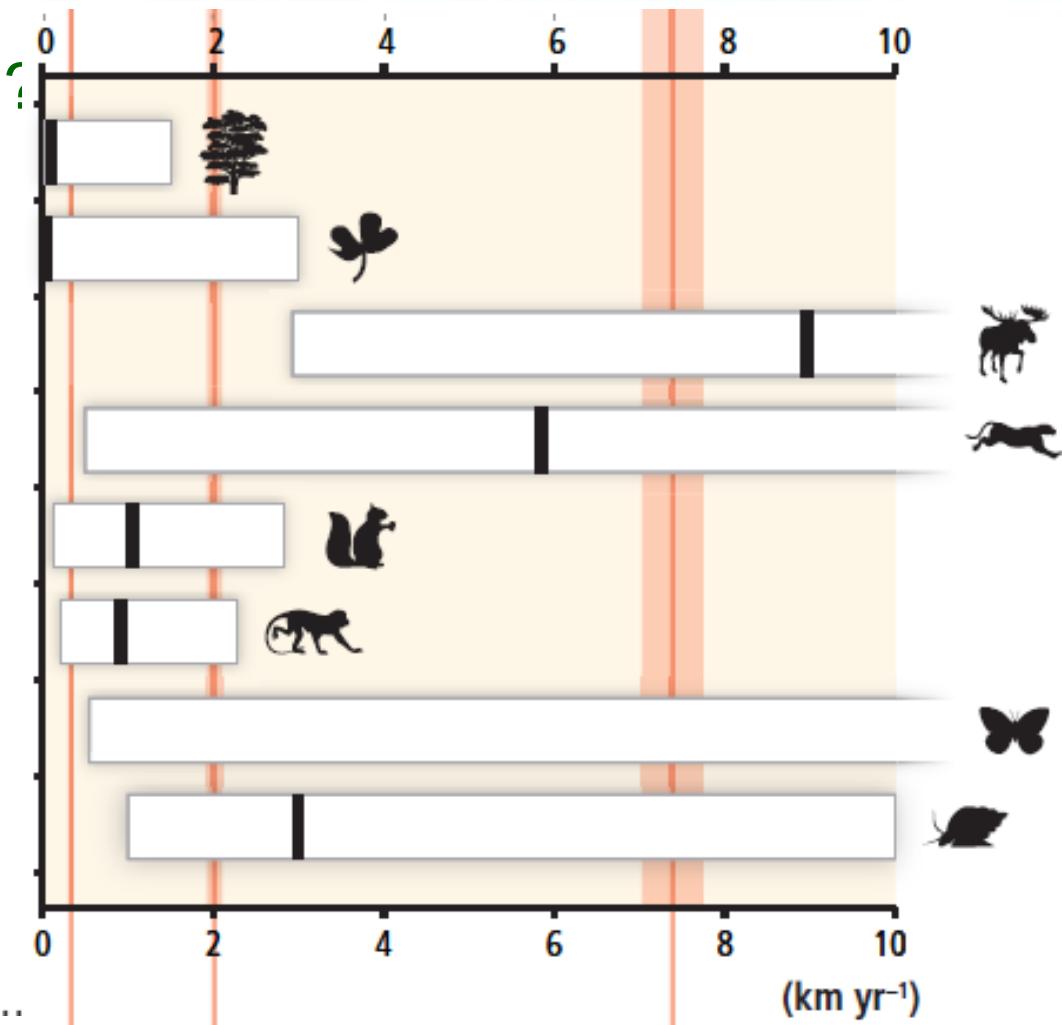
Probabilité de présence du chêne sessile simulée avec le modèle NBM (INRA-Nancy)  
pour le scénario climatique « A1 » du GIEC. (Cheaib et al. 2012)

# UN SECOND DÉFI : L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Impacts sur les écosystèmes et services écosystémiques
  - Sensibilité au climat selon les conditions de sol
  - Modification : fonctionnement, productivité, composition
  - Limites de la résistance et de la résilience face à des phénomènes tels que sécheresse, incendie, risques sanitaires
  - Effets sur la disponibilité en bois, la régulation du climat...
  - Des effets favorables (au nord des aires de répartition des espèces)
  - Des compensations (carbone et efficience d'utilisation de l'eau)
  - Une adaptation spontanée (plasticité, biodiversité)

UN SECOND DÉFI :  
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

- Pourquoi s'adapter ?
  - Rapidité des phénomènes, notamment en plaine
  - Insuffisance des adaptations spontanées
  - Besoins de la société.



(D'après GIEC, Settele et al. 2014)

# COMMENTAIRES SUR... ...LES INCERTITUDES

- Quasi-certitudes sur les tendances à l'œuvre
- Des incertitudes sur :
  - la sévérité, notamment après 2050 (voir scénarios)
  - les échéances
  - la valeur du carbone (niveau et transmission du signal)
- Des incertitudes qu'il faut :
  - réduire (sciences physiques et naturelles)
  - gérer maintenant (sciences économiques, humaines et sociales)
    - diversité des solutions
    - réduction raisonnée des cycles
- Au final :
  - rester modeste
  - tracer des pistes en se situant du point de vue de l'atmosphère
  - les réévaluer continuellement.

# COMMENTAIRES SUR... ...LES PRÉLÈVEMENTS DE BOIS EN FORêt

- Taux de prélèvement de bois en France métropolitaine : 50%
  - Certaine jeunesse de la forêt mais sous-exploitation certaine
  - Situation préoccupante pour
    - la gestion durable des forêts
    - le développement durable en général
  - Forte contribution au bilan carbone de la filière forêt-bois
- Augmenter les prélèvements consiste à :
  - revenir vers une gestion et un développement plus durables
  - prolonger le stockage, certes temporairement et partiellement
  - mais actionner aussi la substitution (matériaux et énergie)
  - maintenir la croissance et la vitalité de la forêt à long terme
  - prévenir les risques
  - adapter les forêts au changement climatique

# COMMENTAIRES SUR... ...LA PRÉSERVATION DES STOCKS DE CARBONE

- Éviter les réductions à terme du volume moyen sur pied dues
  - au défrichement, à la dégradation, voire à une transformation trop radicale des forêts
  - aux incendies et autres risques
- Considérer de même les autres stocks
  - dans les sols (sensibles au découvert et au réchauffement)
  - dans le bois mort
  - dans les produits
  - Boiser si c'est opportun et s'il y a des débouchés.

# COMMENTAIRES SUR... ...LES MODALITÉS D'UNE BONNE SUBSTITUTION

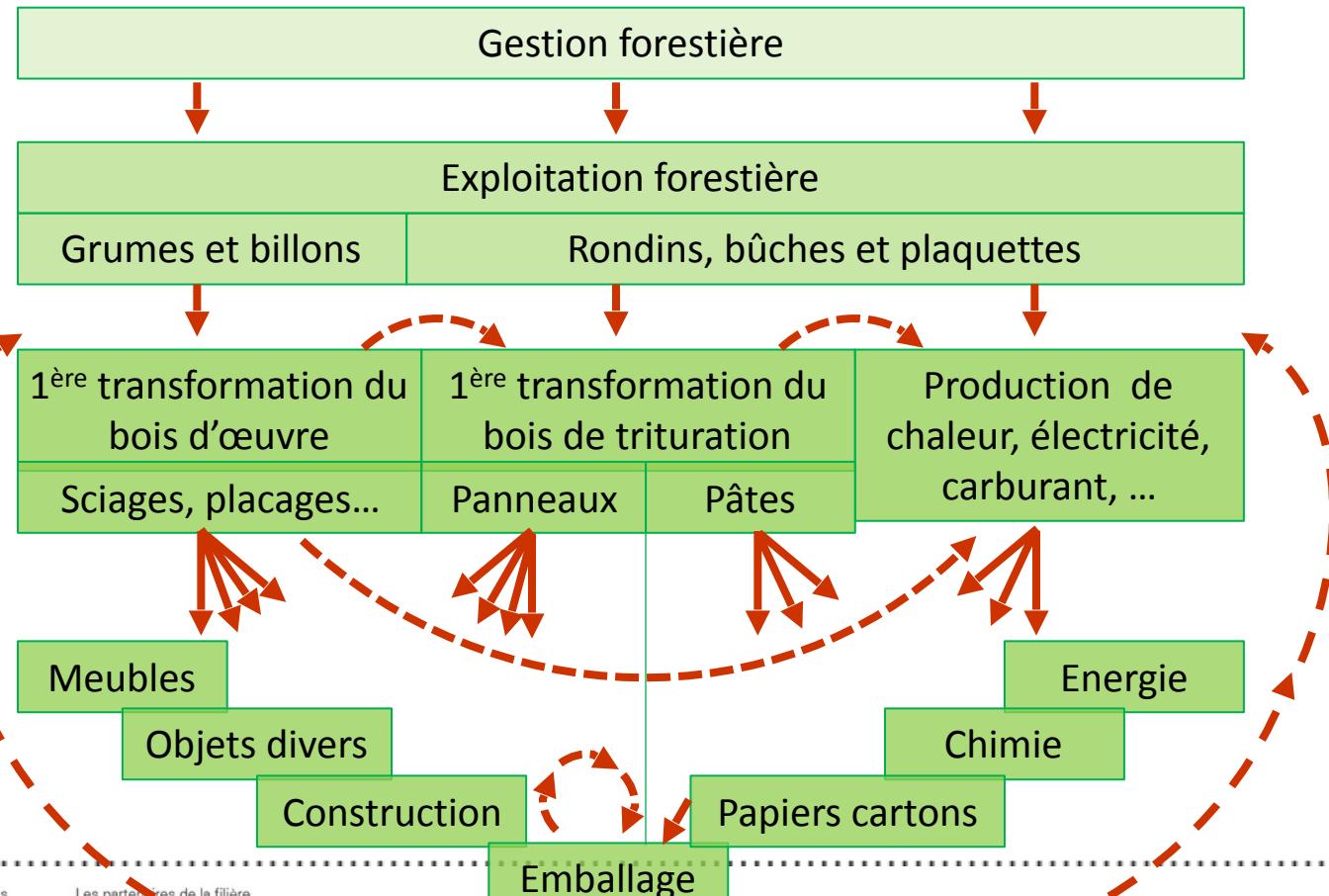
- Prélever du bois a des effets :
  - à moyen et long termes sur la croissance et la vitalité
  - à court et moyen termes sur les différents stocks de carbone
  - immédiatement sur les émissions évitées (substitution)
- Importance des court et moyen termes pour lutter contre l'effet de serre (selon l'évolution du prix du carbone)
- Importance du facteur de substitution ( $\text{CO}_2$  évité/ $\text{CO}_2$  séquestré)
  - 0,5 pour le bois énergie (industriel et collectif)
  - moins pour le bois énergie des ménages
  - de l'ordre de 1 pour le bois matériau dans les produits finis hors co-produits, réutilisation, valorisation en fin de vie

# COMMENTAIRES SUR... ...LES MODALITÉS D'UNE BONNE SUBSTITUTION

- Propositions :
  - Privilégier le bois matériau autant que possible
  - Cumuler les substitutions (produits, co-produits, réutilisation, recyclage, valorisation en fin de vie)
  - Améliorer ainsi :
    - le facteur consolidé de substitution
    - la durée de vie du bois
    - le stock de produits dans l'hypothèse d'un gain de parts de marché

# COMMENTAIRES SUR... ...LES MODALITÉS D'UNE BONNE SUBSTITUTION

- Exploiter toutes les flèches du schéma de la filière forêt-bois.



# VERS UNE VISION... ...INTÉGRÉE, COHÉRENTE, SOUPLE ET ÉVOLUTIVE

- Intégrée car une seule gestion par peuplement répond aux enjeux du climat (adaptation, atténuation) et de la durabilité
- Intégrée dans le temps aussi (raisonner en trajectoire, distinguer les court, moyen et long termes)
- Cohérente pour provoquer l'adhésion des acteurs et tout autant de la société civile
- Cohérente face aux secteurs concurrents comme partenaires
- Cohérente pour susciter des soutiens forts
- Souple pour tenir compte des réalités locales
- Évolutive grâce à des réévaluations périodiques et aux progrès du secteur recherche développement innovation
- **A mettre en œuvre dès maintenant !**

Au final, la filière forêt-bois joue une partie serrée dans laquelle elle possède des atouts décisifs à utiliser à bon escient, à rebattre sans cesse, avec une carte maîtresse en recherche développement innovation.

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



# La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France

---

## Les engagements de la France aux plans national et international

Les données à connaître  
La cohérence entre engagements et politiques  
La mise en œuvre de ces politiques

Sylvie ALEXANDRE

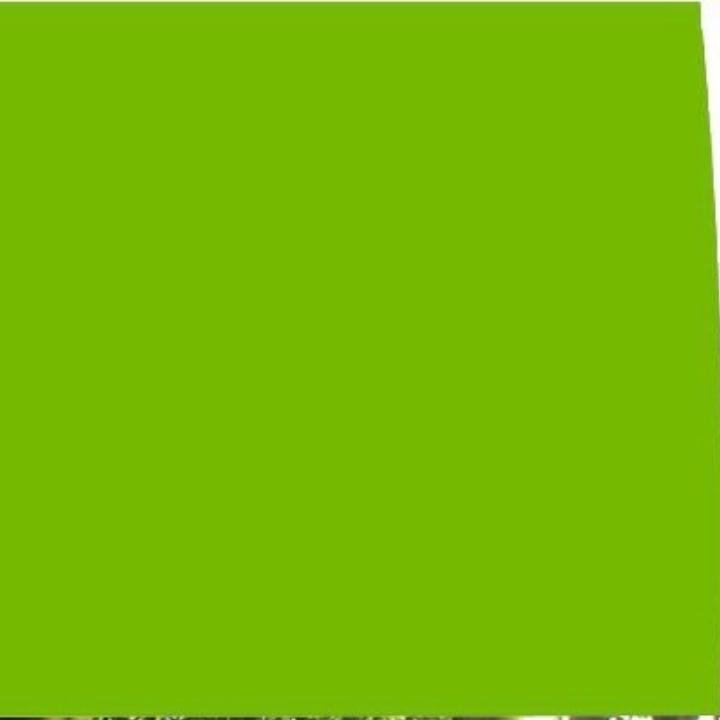
---

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





# Les engagements de la France aux plans international et national

---

**Sylvie ALEXANDRE**

**Déléguée interministérielle forêt bois**

**MEDDE/MLETR**

**Colloque**

**« Filière forêt bois et CC »**

**INVESTIR POUR L' AVENIR**



**5 novembre 2015**

Crédit photo : Claire REMY / CGEDD - BC



Question I: Quelles sont les données à connaître ? Comment la forêt est elle traitée dans la comptabilisation des gaz à effet de serre ?

## Quel rapport avec la COP 21 ?

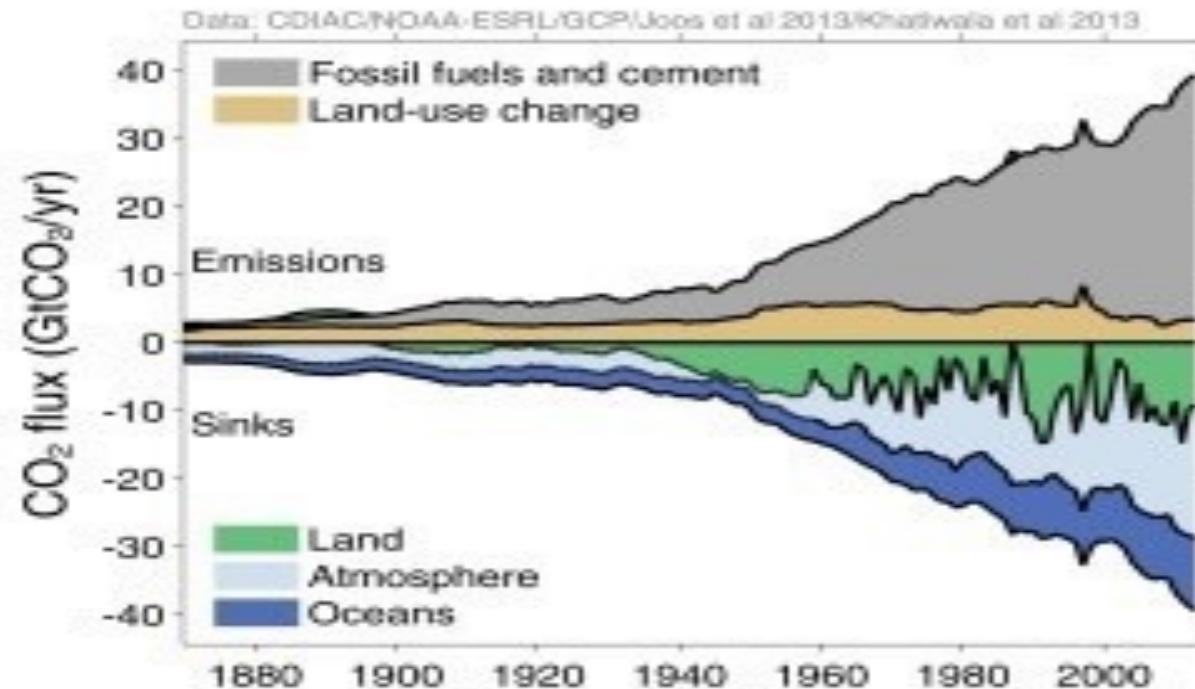
*« L'incertitude affectant les estimations peut être très grande sur les émissions liées à l'agriculture et à l'« utilisation des terres, leur changement et la forêt » (UTCf). Ces estimations présentent des difficultés particulières, dues à la complexité des phénomènes naturels en cause, encore partiellement connus. »*

source : Rapport Facteur 4 CGEDD 2013

Crédit photo : Claire REMY / CGEDD - BC



# Les grands chiffres



- **Émissions mondiale de GES: 53 GtCO2 en 2012** (source GIEC+/-4,5%)
  - **PK 2 : environ 15 % des émissions mondiales**
  - **UE : environ 10 % des émissions mondiales 4550MtéqC02**
  - **France : environ 1 % des émissions mondiales 550 MtéqCO2**

# Comptabilisation des forêts UE période Kyoto II (2013/2020)

**Secteur UTCATF (Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt)**  
pas inclus dans le paquet climat-énergie (complexité des phénomènes; incertitudes de mesure).

- **Décision 529/2013/EU relative aux règles comptables**
- **France Format CNUCC (en MtéqCO2): « land based »**

Total	forêts	prairies	ZH	Terres	ZU
Puits	Puits	Puits	Puits	Source	Source
<b>- 45</b>	- 65,5	- 11	- 2	+ 21	+ 12,5

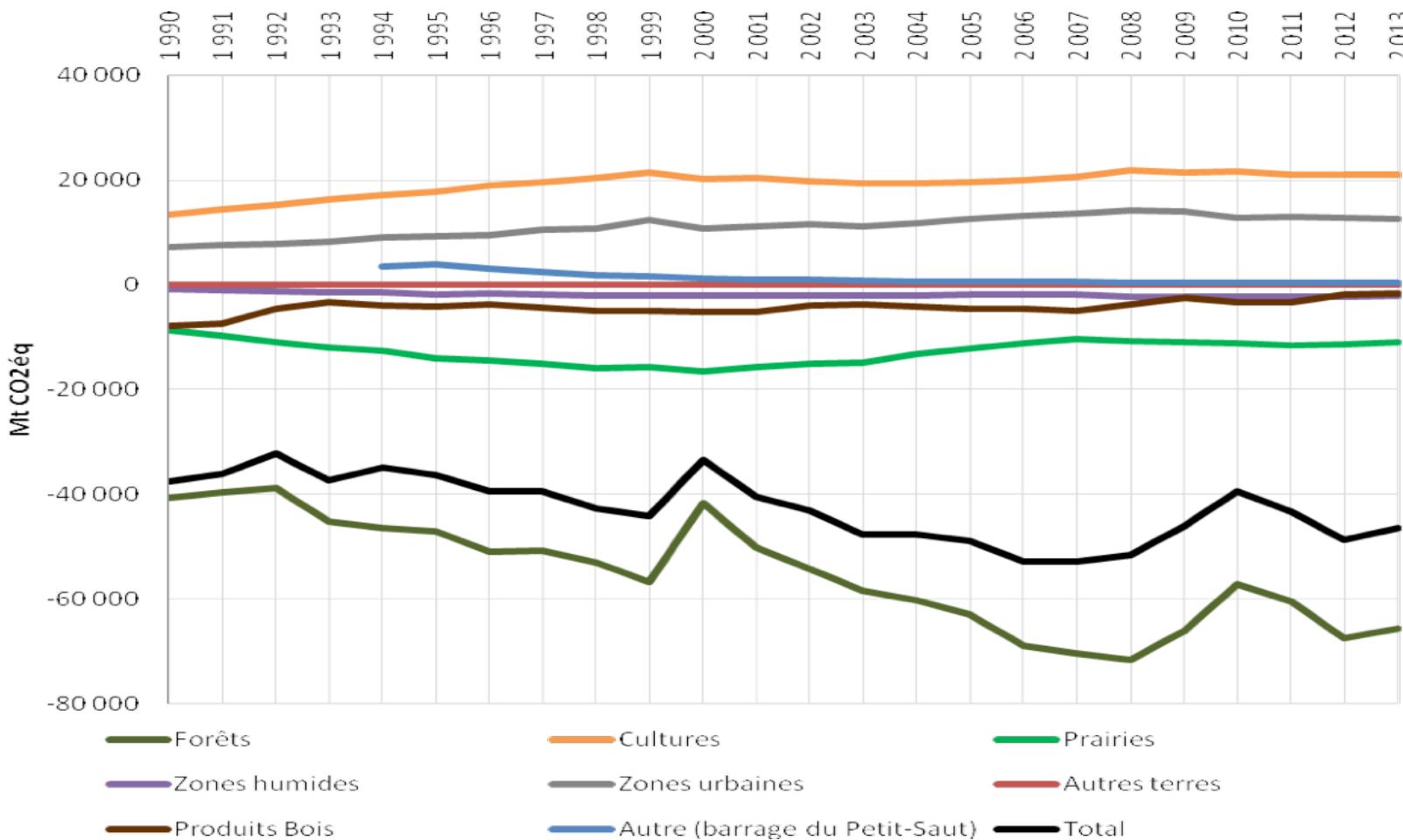
- **France Format PK2 (2013-2020 en Mtéq CO2): « activity based »**

Terres forestières	Gestion forestière	Terres boisées depuis 1990	Terres boisées défrichées depuis 1990
<b>- 52</b>	- 54	- 10	+ 12

- **Sans C stocké dans les produits bois (3,8 MtéqCO2)**
- **Source : inventaire Citepa pour 2013**

# Un puits de carbone qui augmente

émissions/absorptions de GES du secteur des terres 1990/2013 format  
CNUCC



Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



# Après la COP 21 ? 2020 - 2030

- **Décision 529/2013/EU relative aux règles comptables** (gestion forestière, boisement, déboisement, gestion des prairies et des cultures labourées) du 17 décembre 2012 : à partir de 2021, comptabilisation obligatoire, et inclusion du secteur dans la politique climat-énergie européenne
- **COP21 Intended Nationally Determined Contribution 2021/2030 :**  
-40 %/1990
- **2016 : Modalités de l' INDC/ Répartition des réductions entre secteur sous quotas (ETS) et autres secteurs (ESD)/ Occasion de :**
  - sortir du débat d'experts,
  - faire le bilan des avantages-inconvénients des différents systèmes,
  - faire participer la filière (appropriation),
  - apporter de la simplicité et de la visibilité aux engagements,
  - optimiser sur le LT les 4 leviers (séquestration, substitution E, substitution M, stockage dans les produits en bois).

## Question II: Quelle cohérence entre les engagements pris et les politiques mises ou à mettre en place



*« Sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt tout en approvisionnant la filière bois (grume, fibre et énergie) à un niveau de prélèvement durable, générera les bénéfices d'atténuation maximum».*

*GIEC rapport 2013*

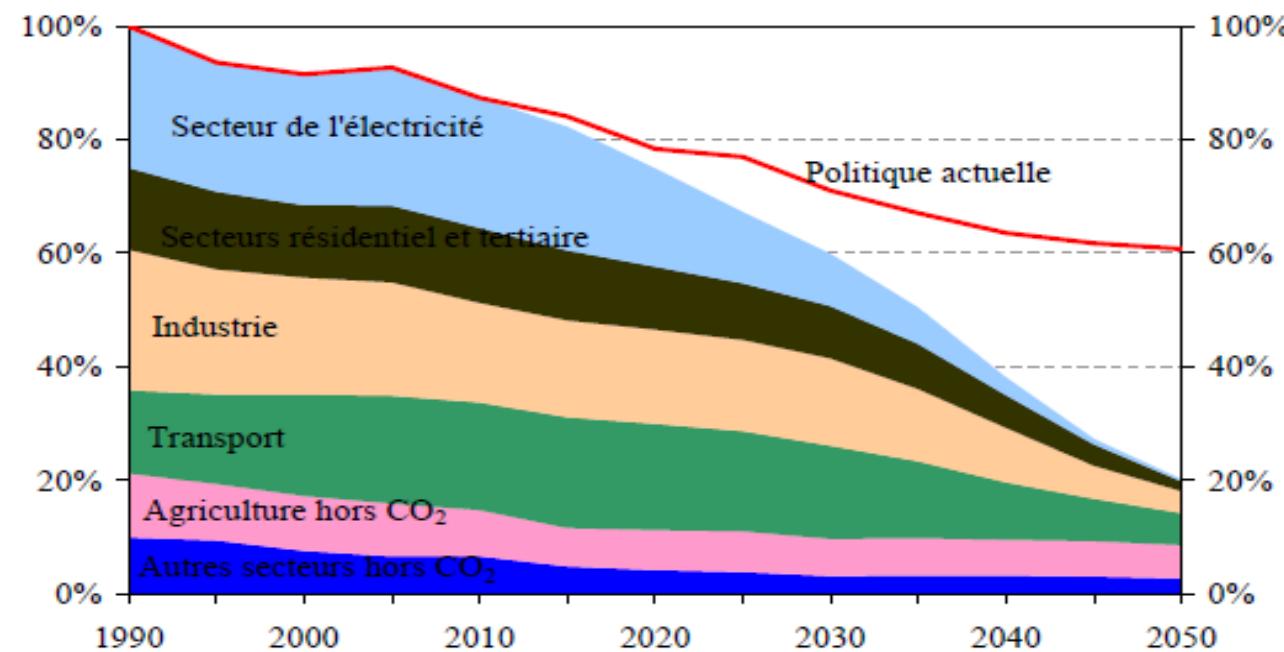
Crédit photo : Claire REMY / CGEDD - BC



# Politique européenne de transition bas carbone

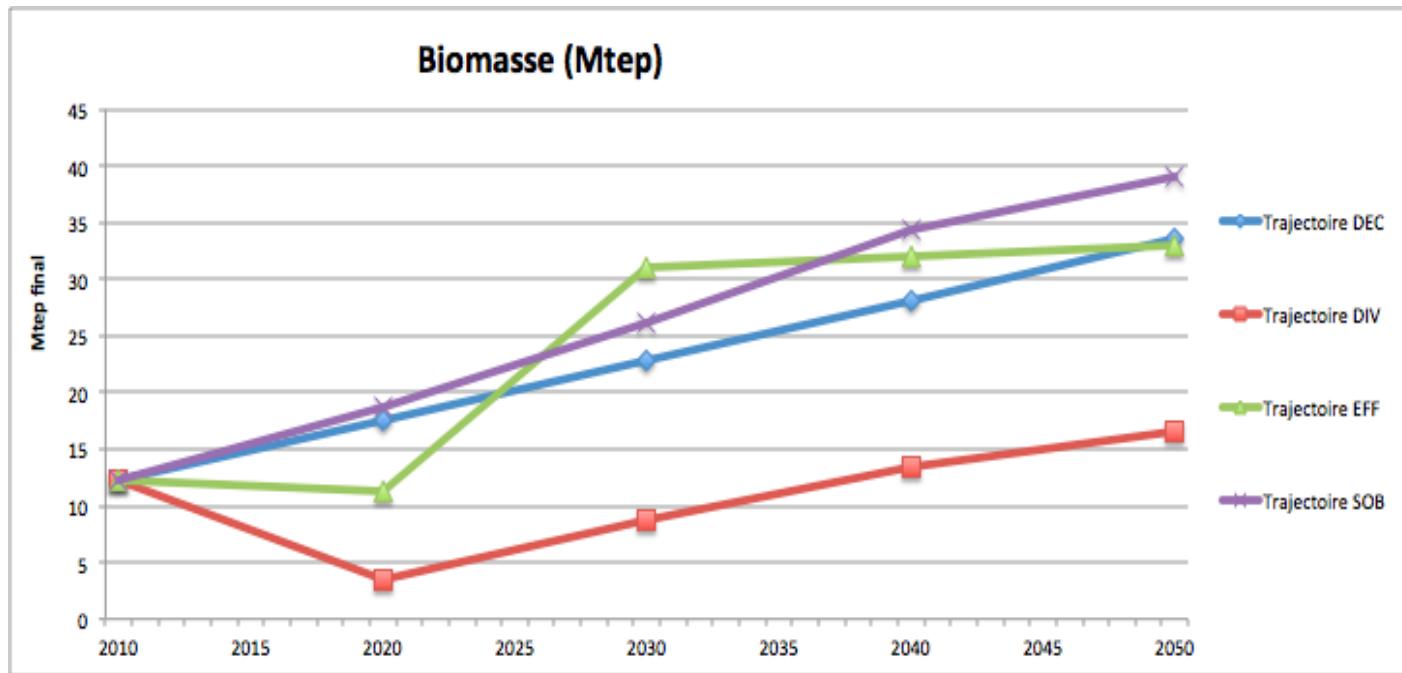
- **2008** Paquet Energie Climat européen 2009/2020, dit des 20/20/20
- **2011** FDR 2050 COM ENR 55 % de la consommation finale UE. « *La décarbonisation nécessitera une grande quantité de biomasse pour la chaleur, l'électricité, le transport non électrifiable* »
- **2014 et 2015** Objectifs énergie climat 2030 et INDC COP 21 : **– 40 % de GES en 2030/1990, soit le Facteur 4 en 2050.**

**Figure 1: Émissions de GES dans l'UE – Vers une réduction des émissions internes de 80 % (100 % = 1990)**



# Transition et Biomasse en France

- **2013 DNTE: 4 familles de scénarios.** +17Mtep à +40 Mtep entre 2010 et 2050. (1tep = 4,5 m<sup>3</sup> de bois rond) pour la biomasse (*source : groupe d'experts DNTE*).
- **Scénario ADEME (EFF) : + 40/50 % de la récolte de bois, possible seulement si on développe un débouché matériaux**
- **LTECV 2015 : - 40 % de GES 1990/2030 ; - 75 % de GES 2050/1990 « Facteur 4 »**



# Convergence des politiques publiques

- **I Stratégie Nationale Bas Carbone:** réduire les émissions de GES de 2013 à 2028 :
- **Transports**: - 29 % de GES/ **Bâtiment**: - 53 % de GES et -28 % de consommation énergétique
- **Industrie**: -24 % de GES/ **Production d'énergie**: - 96 % de GES en 2050/ **Déchets**: -33 % de GES/ **Agriculture-forêt**: -50 % de GES agricoles à 2050;
- **II Programme national Forêt Bois 2015/2025**: objectif de prélèvement, conjuguer adaptation (tous enjeux) et atténuation (carbone)
- **III Programmation pluriannuelle de l'énergie 2016**: part de la biomasse.
- **IV Stratégie Nationale de mobilisation de la biomasse 2016**: gisements, usages BO/BI/BE, freins et mesures.
- **Convergence des objectifs chiffrés:** Augmentation très sensible du bois prélevé, stocker le carbone et renforcer les effets de substitution/tous secteurs.
- **Gestion durable et multifonctionnelle: Raisonner ensemble adaptation et atténuation**

# Usages du bois dans la transition

## I 2009/2015: Développement du bois énergie

- 2009-2014: 0,58 Md€ /1,28Md€; 1,2 M tep/1,5 Mtep, soit 19 à 30€/tep/ 41

Source: *Fonds chaleur Ademe*

- Stagnation de la récolte de bois, concurrences usages, controverses sur le carbone biogénique

## ■ II 2010/2013/2015 : Avantages carbone du bois matière

- En moyenne: 1,1 téqCO2/m3 de bois dans le produit fini par substitution matière, contre 0,5 téqCO2 évitée par substitution énergie (source : *Avis Ademe juin 2015*).

## ■ III 2016 : Economie circulaire et Usages en cascade

- Travaux du JRC 2013 et Avis ADEME « forêt et atténuation du changement climatique »
- France : Optimisation des 4 leviers d'atténuation forêts- bois: 1ers résultats 2016
- Travaux en cours sur l'étiquette environnementale du bâtiment

# Question III: Comment mettre en œuvre ces politiques publiques qui mobilisent quatre ministères et concernent de nombreux professionnels ?

- « Un modèle économique de pays en développement, qui conduit à un déficit commercial de 6 Mds €/an. »
- Rapport d'information Sénat 1<sup>er</sup> avril 2015
- « Le Plan "Industries du Bois" propose une approche nouvelle: passer par le marché pour développer la demande d'immeubles à vivre en bois, répondant aux nouvelles aspirations des clients et des usagers, pour une ville de demain plus sobre et plus durable. »
- Frank MATHIS et Dominique WEBER  
Feuille de route du plan NFI février 2014



Crédit photo : Cisiré REMY / CGEDD - BC

Conseil général de  
l'Environnement et du Développement

# Une gouvernance en mouvement

- Comité stratégique de filière du Conseil National de l'Industrie
- Contrat stratégique de filière avec  
**MEIN, MAAF, MLETR, MEDDE, ARF**

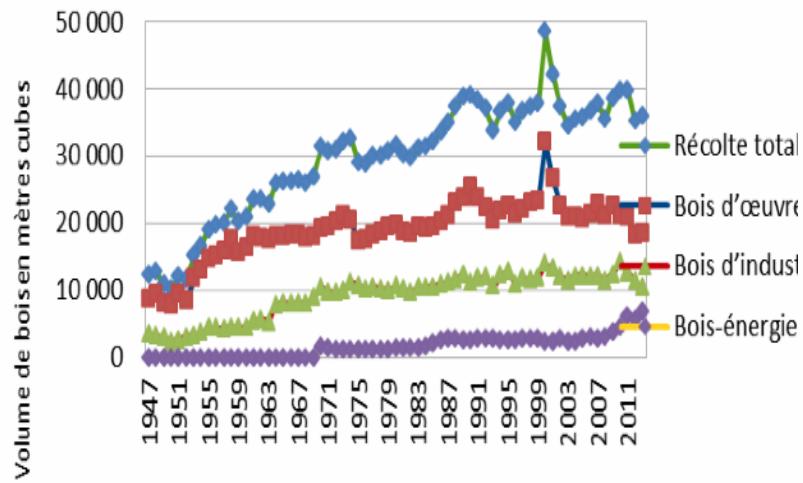


- Pilotage et suivi des Actions du contrat
  - Bureau du CSF
  - DGE - DGPE - DGALN - DGEC - DGPR
  - CGDD - Déléguée
- *Biodiversité, énergie, climat, développement économique, logement, construction, urbanisme, risques, déchets, évaluation environnementale, économie circulaire*

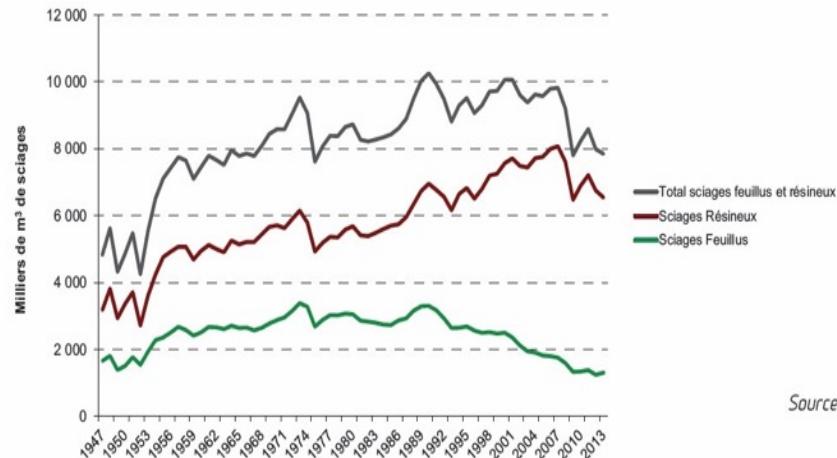
- DREAL
- DIRRECTE
- DRAAF
- Régions
- Commissions régionales de la forêt et du bois :
  - PRFB
  - SRMB
  - Volets régionaux
  - du CSF

# Rompre avec un scénario tendanciel défavorable

Evolution de la récolte commercialisée



Évolution des sciages en fonction des années de 1947 à 2013



Source 2

Volumes sciés

Export de grumes

Import marchés forte VA: parquets charpentes structures menuiseries meubles

baisse

hausse

hausse

Concurrences d'usages BO/BI/BE  
Recouvrement des prix

hausse

Déficit commercial

structurel

Les Ministères partenaires



# Améliorer la compétitivité

- **Renouer avec l'investissement à l'amont**

2015 AMI DYNAMIC BOIS ADEME/ FSB / FEADER/Régions/Investissement privé

- **Intégrer l'aval dans les Investissements d'avenir**

**PIA2 2015/2017** :Plan « Industries du bois » Industrie du futur axe « ville durable (MEIN/MAAF/MLETR)/ Construire 3/4 immeubles pilotes démonstrateurs de 10/15 niveaux »

Mobiliser les outils AMI ADEME, Fonds Bois BPI, capital développement, etc..

Secteur stratégique de la scierie

- **Elargir le dialogue amont-aval pour plus de dynamisme**

Aménageurs et territoires: des développements importants pour le bois (Villes, Euratlantique, Epamarne),

Professions : Association Bâtiments Bas Carbone; Association Adivbois ([www.Adivbois.org](http://www.Adivbois.org))

Nombreuses initiatives en cours: Trophées bois construction, Chartes bois construction publique exemplaire, 100 constructions en bois local, Etats généraux de la construction bois, enquête annuelle bois construction etc...

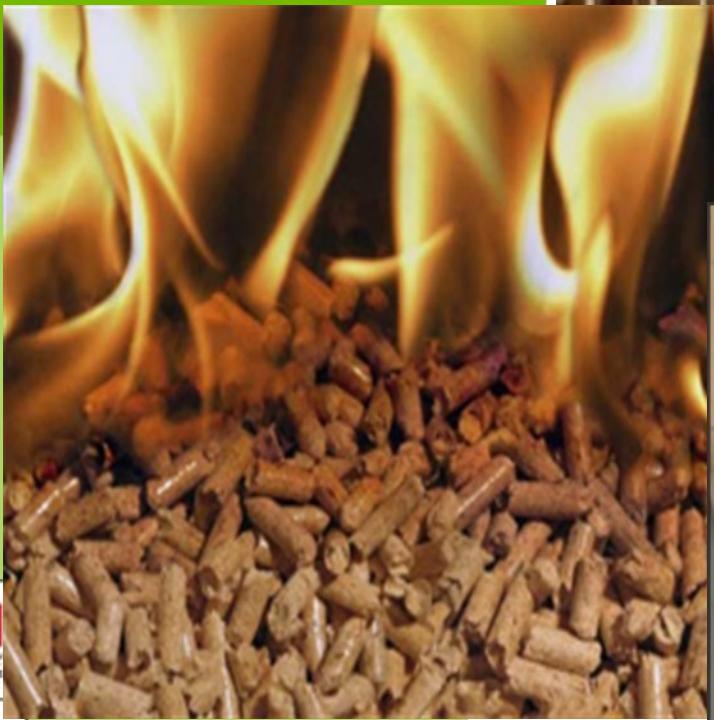
- **Les défis sont encore nombreux**

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





# Merci



Conseil général de  
l'Environnement et du  
Développement durable

# Table ronde

---

## De la forêt au bois

Une chaîne de valeur et des destins liés

---

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



# Table ronde : De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés



Corinne LEPAGE



Mauro POINELLI



Georges-Henri FLORENTIN



Hervé LE BOULER



Thomas NÄHER

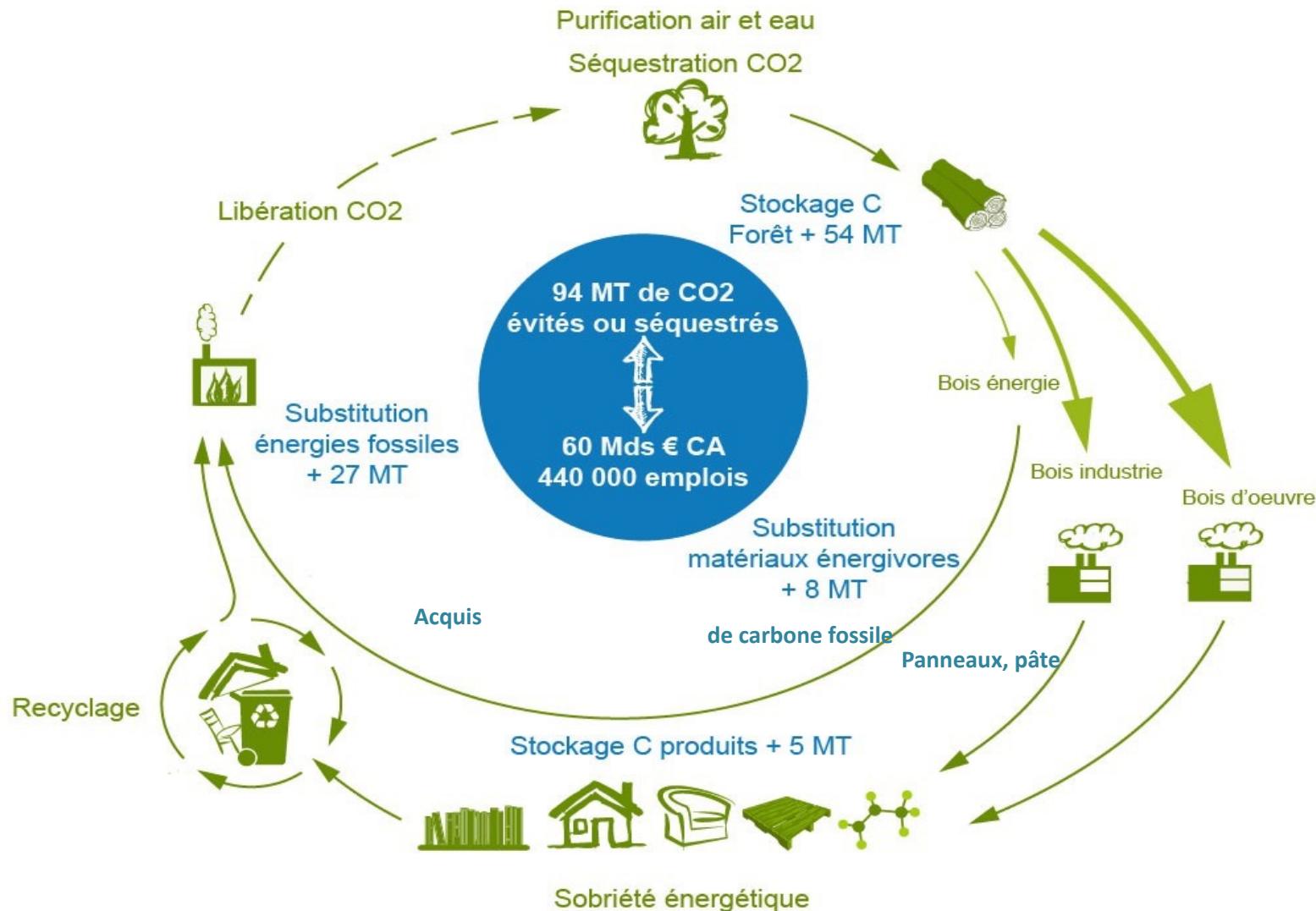
Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



## L'équation vertueuse de la filière forêt-bois





16 300 effectifs permanents pour l'ensemble du secteur sylvicole et exploitation forestière.

### Exploitation forestière

5 706 ent.  
1,7 Mrd€  
6,5



Récolte commercialisée : 35,2 Mm<sup>3</sup>

### Légende :

#### Secteur

Sciage

2 901 ent.

#### Nombre d'entreprises

3,3 Mrds€

#### Chiffre d'affaire (en milliards d'euros)

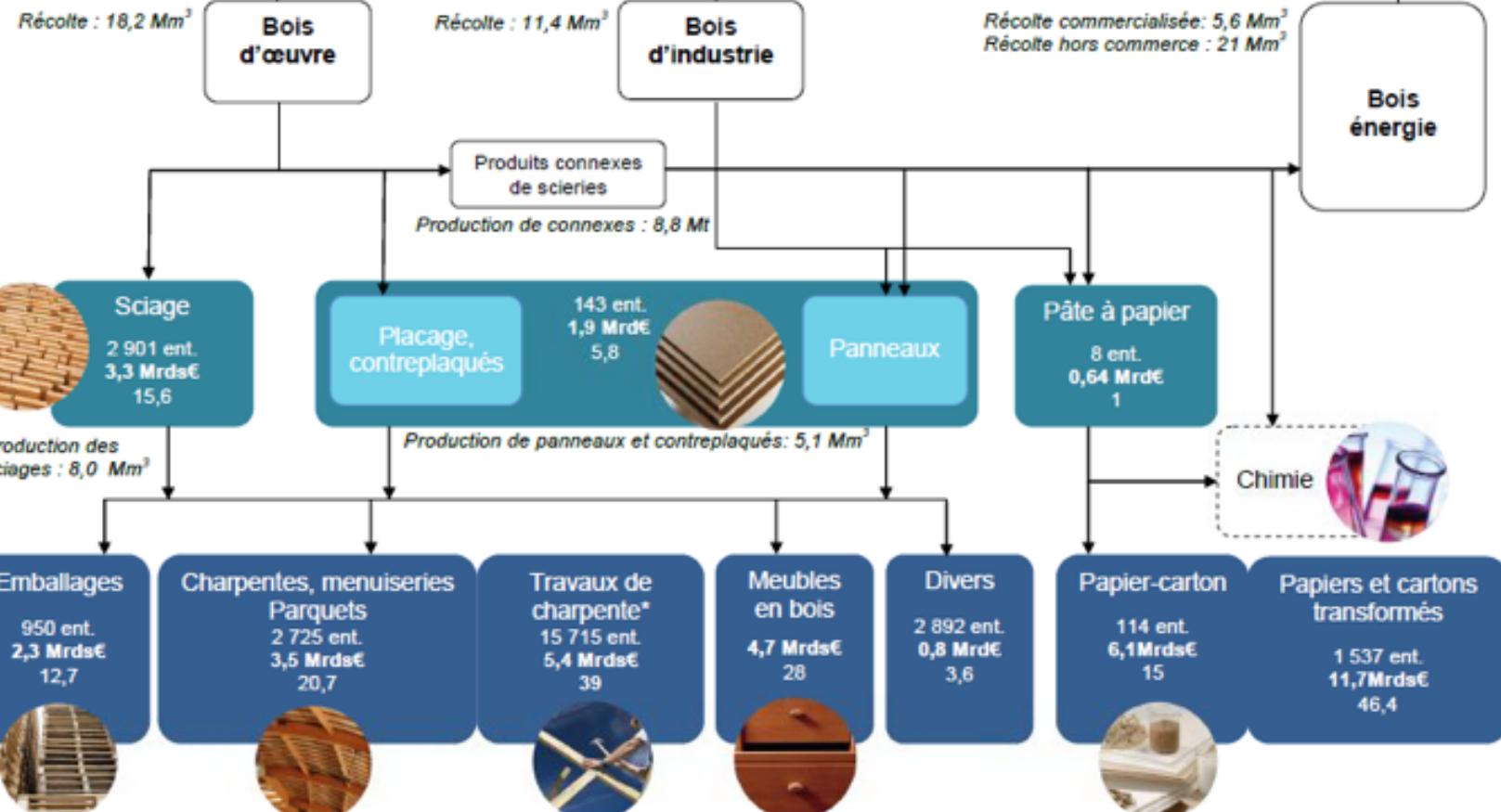
15

#### Effectif salarié équivalent temps plein (en millier de personnes)

8,0 Mm<sup>3</sup>

#### Flux

Bois énergie



\* Les chiffres des autres travaux de construction en bois ne sont disponibles

Source : Insee, Esane 2012, Agreste EAB 2012, Etude sur le chauffage domestique au bois Solagro et al. 2013, UIPP 2012, UFC 2012



Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



# Table ronde : De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés



Corinne LEPAGE



Mauro POINELLI



Georges-Henri FLORENTIN



Hervé LE BOULER



Thomas NÄHER

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



## Les conclusions de deux grands témoins

---

### Potentiel d'avenir et performances économiques

#### Les sciages feuillus de hêtre

Alain LEFEBVRE

#### Les immeubles grande hauteur en bois

Frank MATHIS

---

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





# IMMEUBLES À VIVRE BOIS

## UN PROJET EN MOUVEMENT

### ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Des espaces naturels préservés  
Une ville plus durable

### ENJEU CLIMATIQUE

Stockage du CO<sub>2</sub>  
Peu d'émissions

### ENJEU ÉNERGÉTIQUE

Réduction des consommations  
Développement des ENR

### ENJEU TECHNOLOGIQUE

8 niveaux en France  
14 niveaux en Europe  
30 niveaux en projet...

### UN MARCHÉ

50 % d'urbains dans le monde  
+ 65 M° d'habitants/an

Une problématique du  
foncier disponible en ville  
à résoudre

### ENJEU ÉCONOMIQUE

Développer une offre :  
Française  
innovante  
Issue du matériau bois  
En liaison  
avec le CSF Bois.



15 à 30 étages demain...  
mais dès aujourd'hui 5 à 10  
étages...





.. Tout en associant dès l'amont des projets l'aménagement intérieur (second œuvre, microarchitecture, agencement, mobilier)





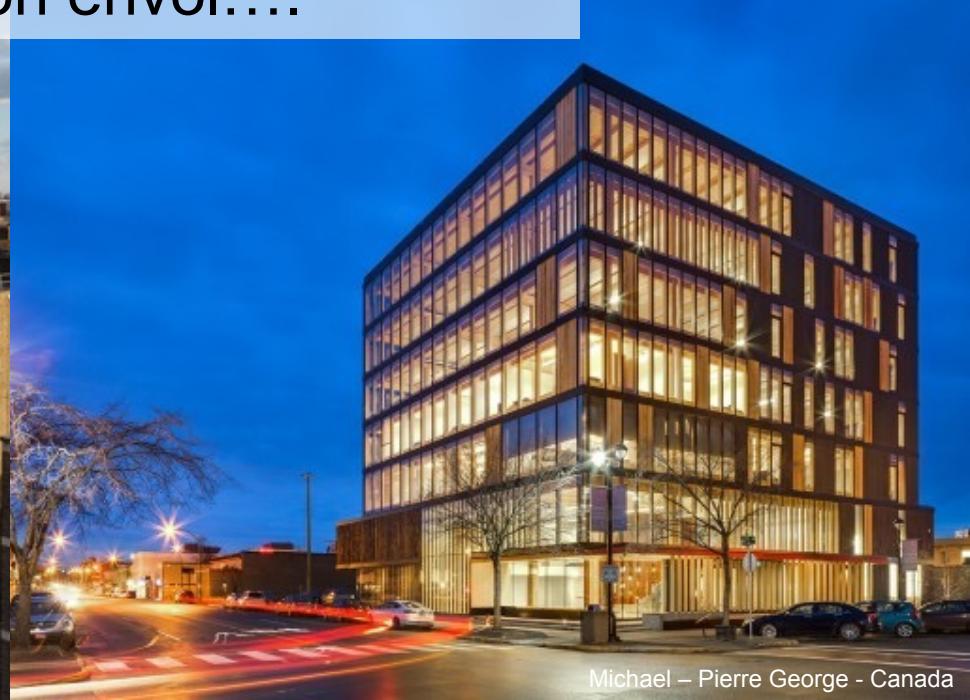
Kaden Kilingbeil - Allemange



Life Cycle - Hermann Kaufmann



Murray Grove



Michael – Pierre George - Canada

## LE CONTEXTE EN FRANCE



Nouvelles technos  
CNC BIM  
CLT Bois Béton  
Assemblages

La profession  
a appris, investi et  
communiqué

ACTEURS PUBLICS  
POUSSENT  
DHUP  
RÉGIONS  
LTE  
PNAA  
PLAN NFI

# LES ATOUTS DU PLAN



LE CONCEPT : LE BOIS  
EN CONSTRUCTION  
ET EN  
AMÉNAGEMENT

UN PLAN  
QUI FAVORISE  
LA HIÉRARCHISATION  
DES  
USAGES DU BOIS

S'INSPIRE DES  
PROJETS  
À L'ÉTRANGER !

FAIRE DES  
IMMEUBLES  
COMME DES  
PRODUITS...  
AVEC DES  
CERTIFICATIONS

S'APPUIE SUR LE  
MODÈLE  
DE LA RÉUSSITE  
DE LA MAISON  
BOIS

UN PLAN BOIS  
INNOVANT QUI  
FASSE RÊVER  
AVEC DES  
DÉBOUCHÉS !

UN PLAN DE  
23 ACTIONS  
8 M€ À  
FINANCEMENT  
PUBLIC/PRIVÉ



## LE PROGRAMME ET LES THÉMATIQUES

TECHNIQUE-REGLEMENTAIRE-MARKETING-  
COMMUNICATION

2014/15

FEUILLE  
DE ROUTE

CRÉATION  
ADIVBOIS

2016

PUCA  
IDENTIFICATION  
DES SITES

LANCÉMENT  
DU  
CONCOURS

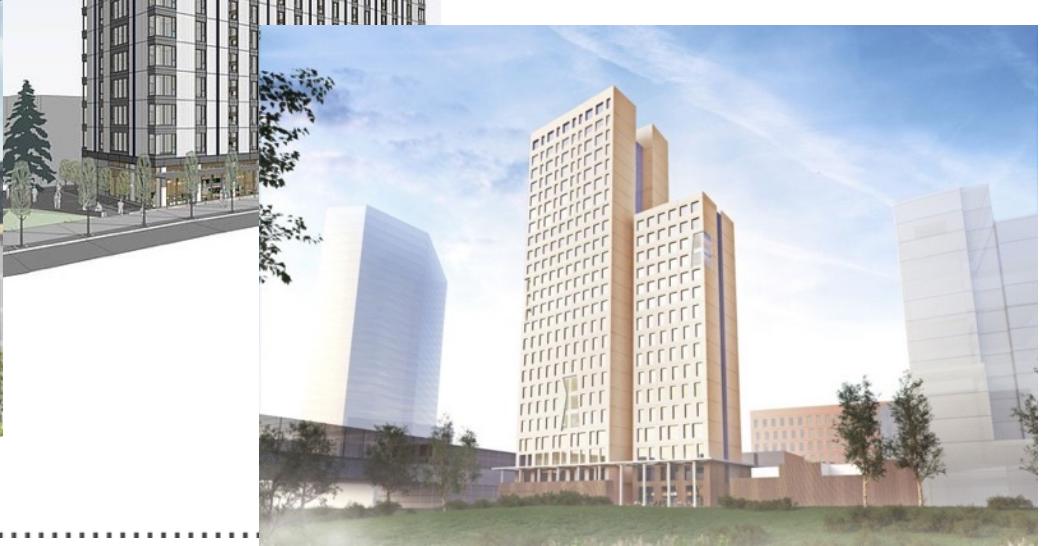
2017

LANCÉMENT  
DES  
CHANTIERS

UNE 10°  
D'IMMEUBLES  
À VIVRE  
BOIS

Pilotage  
Adivbois COS  
7 Commissions

# La compétition a démarré... 14 à 30 niveaux... Europe et Amérique du Nord...



Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



## Les conclusions de deux grands témoins

---

### Potentiel d'avenir et performances économiques

#### Les sciages feuillus de hêtre

Alain LEFEBVRE

#### Les immeubles grande hauteur en bois

Frank MATHIS

---

Les Ministères partenaires



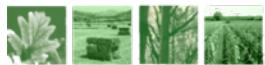
Les partenaires de la filière





# Filière forêt-bois et changement climatique

## Investir pour l'avenir



**ASFFOR**

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS



**CODIFAB**  
comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'ameublement et du bois

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière

**bpi**france



# Les investisseurs de long terme Leurs approches et leurs attentes Les critères d'allocation d'actifs

Thibault de SAINT PRIEST



# La filière forêt-bois et changement climatique : investir pour l'avenir

## Investisseurs de long terme : quelles approches ? quels critères d'allocation d'actifs ?

Thibault de Saint Priest

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



ACOFI

# Synthèse

- investisseurs de long terme : investisseurs institutionnels publics ou privés, assureurs-vie ou dommages, caisses de retraite, institutions de prévoyance, voire family offices
- sous-représentation en France de la classe d'actifs « forêt » et de la filière bois dans les portefeuilles institutionnels
- paradoxe français : un pays largement forestier (1/4 de sa superficie) dont les institutionnels n'investissent pas dans la forêt (à peine 0,1% des actifs des sociétés d'assurance)
- raisons structurelles profondes : largement liées à des exigences d'allocation d'actif (fortement contrainte par la duration moyenne des passifs plutôt courts), de liquidité et de transparence
- absence d'un gisement investissable large et d'une offre de fonds forestiers, diversifiés géographiquement et sectoriellement, de taille significative
- une réelle opportunité pour une gestion « intermédiaire » de tels actifs

# Forêt et institutionnels : le grand paradoxe français

- France : 3<sup>ème</sup> pays en termes de surface forestière en Europe derrière la Suède et la Finlande (17 millions d'ha, soit plus du quart de la surface du territoire)
- 3/4 de la forêt française entre les mains de propriétaires privés (3,5 millions)
- 440.000 emplois (1,7% de la population active)
- un pays fortement importateur de bois !
- faiblesse des investissements forestiers des investisseurs institutionnels
- concentration entre un très petit nombre d'acteurs

# Investisseurs institutionnels : réalité polymorphe

- Des masses de capitaux importants (plus de 3.000 Md€) gérés sous de fortes contraintes d'allocation d'actifs
- Pluralité des statuts et des régimes
  - Compagnies d'assurance (vie, dommages, prévoyance...)

Poids dominant de l'assurance-vie, qui est d'abord une épargne intermédiaire et disponible quasiment à vue  
: une duration moyenne des passifs autour de 8 ans

↳ faible place disponible pour des actifs peu liquides

- Organismes de retraite (réserves)

Le poids relatif de ces différents types d'institutions est très différent selon les pays selon notamment que les régimes de retraite reposent sur la capitalisation (fonds de pension) ou sur la répartition.

↳ en France, des réserves très modestes avec une pérennité fragile et un horizon court

- Institutions publiques de type « Fonds souverains » (CDC...)

Un horizon souvent long mais des sollicitations nombreuses et variables dans le temps.

- Fondations, dotations

# Investisseurs institutionnels : un horizon constraint

Les particularismes du système institutionnel français sont déterminants sur la structure des engagements des investisseurs institutionnels et de là sur la nature des actifs mis en face des premiers : biais important en faveur des actifs de placement liquides.

L'exemple des assureurs :

- ↳ Large place aux instruments de taux (dettes publiques et « corporate ») : 69% des 2.141 Md€ en valeur de marché)
- ↳ Modestie du poids des actions (qui s'est réduit sous l'effet de Solvabilité 2 pour les assureurs) : 18%
- ↳ Place modeste pour les actifs réels : en moyenne, l'immobilier représente entre 3% et 4% des actifs de placement des assureurs (0,1% pour la forêt)

L'allocation d'actifs des institutionnels obéit à plusieurs objectifs :

- un rendement régulier dans un contexte marqué par la forte compression (probablement durable) des taux pour faire face aux engagements ;
- la diversification des risques, discipline-clé de la gestion de portefeuille ;
- la liquidité des marchés sous-jacents des actifs détenus en portefeuille ;
- le pilotage du rendement financier en fonction des objectifs de l'institution sous la contrainte de ses règles comptables (normes françaises / IFRS), prudentielles (cf Solvabilité pour les assureurs) ;
- le rendement des fonds propres.

# Forêt : un actif d'investissement pertinent

- Des qualités intrinsèques attractives
  - Un actif réel générant des revenus assis sur une matière première croissant à un taux moyen de 3 % par an
  - Différent sensiblement de l'immobilier auquel elle est souvent comparée : son rendement est lié à la croissance physique
  - Des caractéristiques qui la rapprochent plus d'une obligation indexée avec une production prédictible et des prix sur une moyenne de long terme supérieurs à l'inflation
  - Risques de pertes en capital faibles sur longue période : possibilité de différer les coupes ou les ventes de bois en cas de baisse momentanée du prix du bois sur le marché (compensée pour partie par la valorisation du capital)
- Avec des risques naturels et climatiques
  - Risques (plutôt bien) assurables : tempêtes (pouvant frapper de vastes zones de territoires), incendie (limité généralement à des zones sensibles)
  - Risques pathologiques et parasitaires : protection par une sélection pertinente des espèces

# Un modèle économique attractif ...

- Un modèle relativement simple à modéliser du point de vue financier
  - Rendement global à long terme (nominal et ajusté du risque) résultant de la combinaison :
    - ⌚ des produits de la forêt (revenus générés par les ventes de bois et loyers divers tels produits de la chasse)
      - ↳ 1/3 de la performance globale
    - ⌚ de l'appréciation du capital au titre de la valorisation du stock résultant de la croissance biologique de la forêt et de la valorisation dans le temps du terrain sous-jacent
      - ↳ 2/3 de la performance globale
- Un actif répondant à des objectifs sociétaux
  - L'investissement forêt a une place particulière dans les portefeuilles ISR en raison de son caractère renouvelable et soutenable, avec un impact positif sur l'emploi dans les régions.

# Un modèle économique attractif...

- Contexte politico-social très favorable
  - Politiques publiques sensibles aux préoccupations environnementales (Rio, Kyoto, Helsinki, Copenhague, Paris Cop21...), soucieuses de développer les énergies renouvelables et attentives au développement de la forêt
- Fondamentaux solides sur le long terme
  - Augmentation régulière de la demande de bois : perspective de hausse des prix alors que la production ne s'adapte que lentement (limites physiques)
  - Répartition des risques : le prix du bois ne suit pas les variations des marchés financiers
  - Perspective du renouveau attendu du marché des droits « carbone ». Ces droits devraient représenter un potentiel additionnel de rendement.

# Un modèle économique attractif... mais « long »

- Un actif de duration longue
  - ↳ maturité d'une parcelle de forêt : 30 ans en moyenne
- toutefois, l'effet « portefeuille » peut permettre d'abaisser la duration moyenne à 15 ans

# Pourquoi une exposition à la « forêt d'investissement »

- Protection contre l'inflation : corrélation positive sur longue période
- Réduction du risque et de la volatilité de portefeuille global : diversification et faible corrélation avec les autres classes d'actifs (possibilité de choix des dates de coupe)
- intérêt réel pour les assureurs sous Solvabilité 2 (même charge en capital - SCR - que l'immobilier)
- Illiquidité relative procurant un bon adossement pour des engagements longs : duration moyenne longue
- Délais de transactions moins longs qu'en matière agricole
- Performance globale souvent supérieure à celle des actions cotées sur longue période

# Les freins à l'investissement

## ➤ Risques économiques

- faible liquidité de l'investissement
- forte concentration sur un nombre limité de régions : risques géopolitiques dans certaines régions du monde, risques liés à la taille des forêts investissables

## ➤ Risques d'exécution

- nécessité d'une gestion et d'une gouvernance rigoureuses : petit nombre d'asset managers disposant de l'expertise requise pour mettre en œuvre une gestion de portefeuille
- montant minimum d'investissement relativement élevé pour que les bénéfices de cette classe d'actifs produise ses effets sur l'ensemble du portefeuille (alors même que la propriété des actifs est très morcelé – eg Europe, France notamment)

# Les freins à l'investissement

- faiblesse des informations disponibles : indices de performance globale (cf NCREF aux Etats-Unis ou IPD au Royaume-Uni), prix et quantités
- absence de référentiel commun en matière de valorisation
- ↳ symptômes d'un marché insuffisamment organisé d'un point de vue institutionnel
- disponibilité limitée de certificats ISR pour les institutionnels en matière d'investissements ISR (Forest Stewardship Council et Pan-European Forest Certificate), même s'il existe en France des certificats de Gestion Durable
- risques externes : substituts aux produits issus de la forêt ou corrélation dans certaines régions avec le marché de la construction, cession massive de forêts par certains Etats, maladies, insectes
- fragilité de certaines filières industrielles et manque d'infrastructures

# Voies d'accès à la forêt d'investissement

---

- Historiquement : détention directe (contraintes comptables et administratives lourdes pour les institutionnels)
- Développement des Limited Partnerships aux USA :
  - tradition d'investissement institutionnelle ancienne (25 millions d'ha soit plus de 60 milliards US \$)
  - croissance régulière des investissements institutionnels depuis le début des années 1980
  - diversification des investissements hors des Etats-Unis
- Apparition des fonds dès le début des années 1980 avec la constitution d'équipes externalisées dédiées :
  - diversification du risque (notamment pour les petites institutions)
  - organisation d'une certaine liquidité

# Pourquoi la gestion collective ?

- Raisons multiples :
    - accès à des expertises spécialisées et reconnues
    - simplification du traitement administratif et financier des investissements (par opposition à la détention directe)
    - diversification géographique, des essences, des maturités,...
    - capacité à tirer un bénéfice d'inefficiencies de marchés afin de dégager des rendements supérieurs
    - diversité des thèmes d'investissement
  
  - Thèmes d'investissement :
    - croissance de la population : corrélation entre la demande de bois et la croissance démographique
    - urbanisation des pays émergents
    - contribution à la lutte contre le réchauffement climatique
    - anticipation du redémarrage du marché des droits carbone
    - situations spéciales / opportunités

# Quel avenir pour la gestion des fonds forestiers ?

- Pluralité des approches possibles :
  - Fonds Forêt France

Large palette de véhicules possibles : groupement forestier d'investissement créé par la loi d'orientation (octobre 2014), fonds professionnel spécialisé (FPS), société libre de partenariat (SLP) créée par la Loi Macron, FEILT demain

Réel potentiel forestier mais peu de véhicules déjà en place et concentration géographique

Fonds fermés / liquidité très différée

- Fonds Forêt pan-européen

Avantage de la diversité des opportunités (Nord et Est Europe) mais risques de changes (hors zone euro)

Possibilité de s'appuyer sur un réseau d'équipes partenaires implantées localement, en co-investissement pour assurer un bon alignement des intérêts

Possibilité de créer des fonds à liquidité organisée

# Quel avenir pour la gestion des fonds forestiers ?

---

- Fonds Filière Bois

Démarche relevant de la technique de l'investissement dans les sociétés non cotées (private equity) à différents niveaux de la structure du capital (fonds propres, mezzanine, dettes junior...)

Poche "Private equity" déjà très sollicitée et exigences de rendement global élevées (TRI > 15%).

Nécessaire soutien des grands investisseurs publics compte tenu de l'organisation actuelle de la filière encore très fragmentée

# En guise de conclusion

---

- La forêt peut redevenir une classe d'actifs pertinente pour les institutionnels sous réserve de répondre à leurs préoccupations :
  - Liquidité : création d'un marché de « blocs » larges par une stratégie de regroupement des parcelles éparpillées, plateforme moderne d'échange d'actifs, respiration du patrimoine forestier public, ...
  - Transparence : gestion des actifs sous l'œil public, publication d'informations de marché pertinentes (quantités, prix, indices de performance), label ISR...
  - Performance : amélioration des infrastructures, fonds de garantie sur les risques non assurables, renforcement des entreprises de la filière...
- Ainsi, les institutionnels pourront contribuer à la vitalisation des territoires, au développement de l'emploi du secteur et à la mise en œuvre d'une gestion « carbone » ambitieuse.

# Merci de votre attention

Thibault de Saint Priest  
Directeur général  
ACOFI Gestion  
5, boulevard de la Madeleine  
75001 Paris

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



# Le cadre législatif et réglementaire pour la collecte et la gestion de l'épargne Ses évolutions

Xavier PARAIN

## *Le cadre législatif et réglementaire pour la collecte et la gestion de l'épargne*

**Xavier Parain**  
**Directeur de la gestion d'actifs**  
**Autorité des marchés financiers**

- La directive AIFM a considérablement modifié le paysage de la collecte et de la gestion de l'épargne
- Une définition plus large des produits d'épargne :
  - Tous les véhicules d'investissement qui lèvent des capitaux avec une stratégie de gestion pour un certain nombre d'investisseurs sont désormais des fonds d'investissements appelés FIA
  - Certains Groupement forestiers, certaines SCI, sont devenus des véhicules régulés par l'AMF
- Un renforcement de la protection des investisseurs
  - Des nouvelles contraintes sur les sociétés de gestion des FIA : fonds propres, processus strict de gestion des risques, contraintes d'organisation et de gestion des conflits d'intérêts
  - La présence obligatoire d'un dépositaire en charge de la garde des actifs et du contrôle de la régularité des actes de gestion de la société de gestion

Principaux textes : un environnement réglementaire complètement revu en 5 ans, un cadre réglementaire renforcé

OPCVM 5

AIFM

MIF2

Titrisation

**Acteurs de la gestion financière**

### PRIIPS –information des investisseurs

**EMIR**  
(dérivés)

MIF2  
(transactions)

SFTR  
(Prêt/emprunt)

**CSD**  
(règlement livraison des titres)

Techniques de gestion

### Indices de référence

### Droit des actionnaires

### Fonds monétaires – Fonds long terme (ELTIF)

- L'initiative européenne sur l'union des marchés de capitaux porte sur le renforcement de l'économie européenne et la stimulation de l'investissement pour créer des emplois.
- Élargir les sources de financement des entreprises : par notamment une modernisation de la directive prospectus ou soutenir le capital risque.
- Trouver des pistes de financement des projets à long terme et durables et le financement des infrastructures européennes.
- Accroître les investissements et élargir les possibilités de choix pour les investisseurs de détail et institutionnels.
- Renforcer la capacité de prêt des banques : par le lancement d'une initiative sur la titrisation et les obligations garanties (« covered bonds »)

## La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

- L'article 173 met en place un reporting extra-financier de la part des entreprises et des investisseurs institutionnels sur la prise en compte des enjeux climato-énergétiques
- cid:2804B4EB-6348-45EC-AA59-6CCEF7A8EA15@ifa.local
- Les fonds d'investissements mettent à la disposition de leurs souscripteurs une information :
  - sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance
  - sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.
  - La prise en compte de l'exposition aux risques climatiques, notamment la mesure des émissions de gaz à effet de serre associées aux actifs détenus, ainsi que la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique, figurent parmi les informations relevant de la prise en compte d'objectifs environnementaux.
- L'AMF est vigilante sur la qualité de l'information donnée aux investisseurs et est en cours de publication d'un premier rapport sur l'ISR (investissement socialement responsable).

## Les groupements forestiers d'investissement

- Un dispositif réglementaire en cours de finalisation : les groupements forestiers d'investissement (GFI)
- Les GFI ont été créés par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt publiée au Journal Officiel, le 14 octobre 2014 :
  - Ils permettent à certains groupements forestiers de faire offre au public, c'est-à-dire d'être commercialisés auprès d'un public large après visa de l'AMF
  - Avec des contraintes permettant de protéger les investisseurs
  - Et un fonctionnement proche des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) et des SEF (Société d'Epargne Forestière)
- Les contraintes en cours de finalisation au niveau réglementaire portent sur :
  - L'existence de plans simples de gestion agréés ;
  - L'assurance du patrimoine forestier contre l'incendie ;
  - Une certaine diversification du patrimoine forestier en tenant compte, le cas échéant, de la composition, des classes d'âge ou du traitement ;
  - La limitation de la responsabilité des associés au montant de leur part dans le capital.

# Table ronde

---

## Forêt-bois et changement climatique

### Les besoins et financements nouveaux

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



## Table ronde : Forêt-bois et changement climatique, besoins et financements nouveaux



Pascal MAYER



Vanessa GIRAUD



Rémi CHABRILLAT



Éric TOPPAN



Jacques DUCERF



Jean-Yves HENRY

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



# Bilan depuis le colloque de 2011 La forêt : investisseurs et développement durable

Sur les onze propositions, plus de la moitié ont abouti

## □ Des avancées d'intérêt général

- L'adaptation de la forêt au changement climatique, une préoccupation partagée et des avancées techniques
- Le développement des marchés du carbone, une réflexion qui s'installe

# Bilan depuis le colloque de 2011

## La forêt : investisseurs et développement durable

### □ Des avancées plus particulières (avec Forestiers Privés de France et le SYSSO)

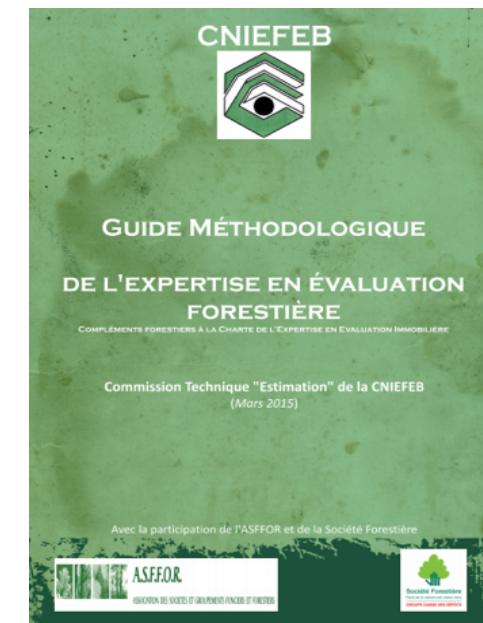
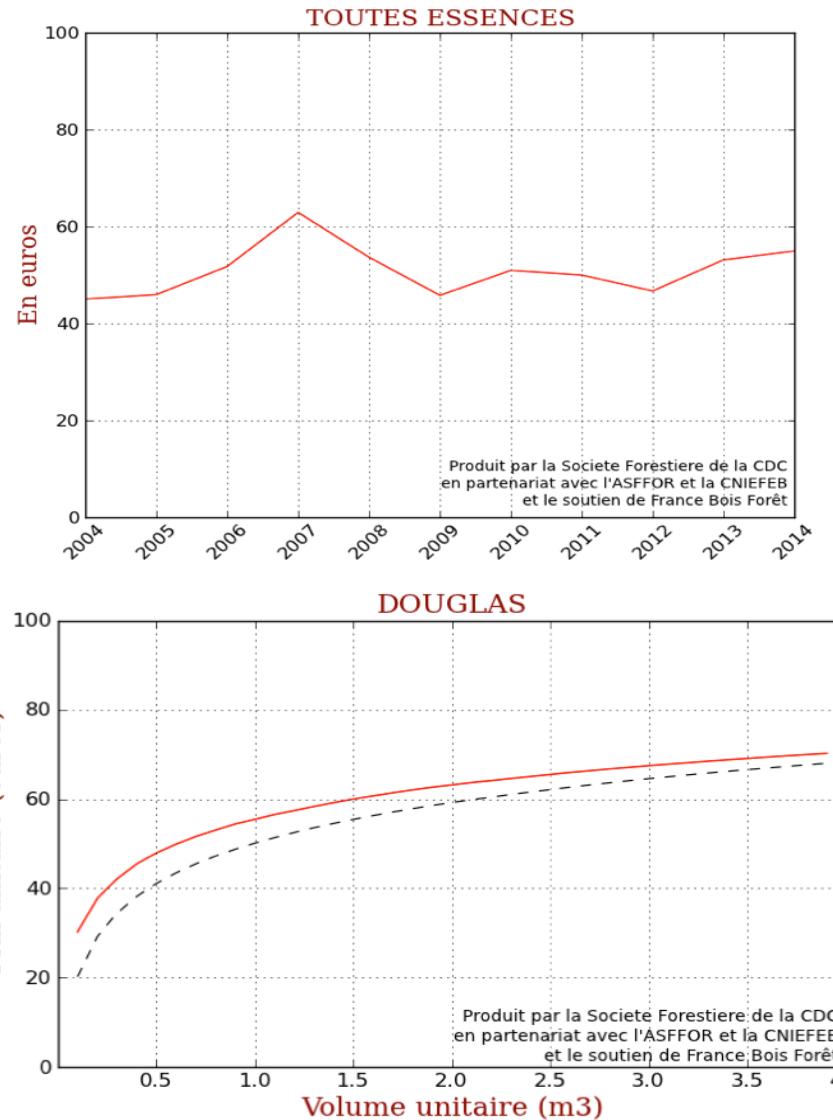
- La création du Compte d'investissement forestier et d'assurance – CIFA
- La reconduction du DEFI forêt, jusqu'en 2017, et son aménagement

# Bilan depuis le colloque de 2011

## La forêt : investisseurs et développement durable

### □ Des avancées spécifiques à l'ASFFOR

- La forêt devient une classe d'actifs comme les autres et répond aux mêmes critères de gestion
- Une meilleure transparence avec l'«Indicateur du prix des bois sur pied»
- Une meilleure évaluation avec le nouveau « Guide méthodologique de l'expertise en évaluation forestière »
- La création du groupement forestier d'investissement



## Table ronde : Forêt-bois et changement climatique, besoins et financements nouveaux



Pascal MAYER



Vanessa GIRAUD



Rémi CHABRILLAT



Éric TOPPAN



Jacques DUCERF



Jean-Yves HENRY

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



# Sources nouvelles de financement de la gestion forestière

- Au coté de l'autofinancement des producteurs (CIFA)
- Des fonds publics (FSFB, financements européens)
- Créer les conditions pour accueillir les investisseurs
  - Les capitaux existent
  - Les taux sont bas
  - La forêt et le bois, une bonne image

# Sources nouvelles de financement de la gestion forestière

## ❑ L'épargne pour la détention d'une forêt de production

- Les particuliers et le groupement forestier d'investissement
- Les assureurs, premiers collecteurs d'épargne
  - Une allocation d'actifs orientée
  - Une incitation fiscale

# Sources nouvelles de financement de la gestion forestière

## □ D'autres formes de détention et de gestion

- Un fonds de long terme avec effet de levier et vente des actifs à terme
- Le démembrément de propriété avec mise à disposition du foncier forestier
  - Le propriétaire qui retrouve son bien à terme
  - En contrepartie d'un loyer et d'obligations d'aménagement à contrôler

# Sources nouvelles de financement de la gestion forestière

## ❑ L'épargne destinée aux investissements en forêt

- Les marchés du carbone
  - Des marchés réglementés non opérationnels à ce jour
  - Le mécénat environnemental, une piste
  - Un label national de certification : création du fonds de compensation de la filière forêt-bois française

# Sources nouvelles de financement de la gestion forestière

- L'épargne destinée aux investissements en forêt
  - Le rôle reconnu d'intérêt général de la forêt et du bois
  - Le financement participatif
  - L'épargne solidaire
  - La création du fonds associatif de la filière forêt-bois française

## Table ronde : Forêt-bois et changement climatique, besoins et financements nouveaux



Pascal MAYER



Vanessa GIRAUD



Rémi CHABRILLAT



Éric TOPPAN



Jacques DUCERF



Jean-Yves HENRY

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



# Filière forêt-bois et changement climatique

## Investir pour l'avenir

---

## Conclusion des Présidents

**Pierre ACHARD** - ASFFOR

**Luc CHARMASSON** - FBIE

**Cyril LE PICARD** - FBF

---

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





# Filière forêt-bois et changement climatique

## Investir pour l'avenir

**Emmanuel MACRON**

**Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique**

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





# Filière forêt-bois et changement climatique

## Investir pour l'avenir

**Stéphane LE FOLL**

**Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière





# Filière forêt-bois et changement climatique

## Investir pour l'avenir



**ASFFOR**

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS



**CODIFAB**  
comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'ameublement et du bois

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière

**bpifrance**





## Filière forêt-bois et changement climatique Investir pour l'avenir

**Ségolène ROYAL**

**Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, de l'Energie**

Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière

